

SIÈGE SOCIAL
Centre d'appui de
Tracadie-Sheila

3376, rue Principale
C.P. 3668
Tracadie-Sheila, N.-B.
E1X 1G5
Tél. : (506) 394-3400
Télé. : (506) 394-3455

Centre d'appui
de Bathurst

915, rue Sainte-Anne
Bathurst, N.-B.
E2A 6X1
Tél. : (506) 547-2771
Télé. : (506) 547-2604

Centre d'appui
de Campbellton

21, rue King
Campbellton, N.-B.
E3N 1C5
Tél. : (506) 789-2255
Télé. : (506) 789-4840

Centre d'appui
de Pokemouche

C.P. 1004
Pokemouche, N.-B.
E8P 1L5
Tél. : (506) 727-7024
Télé. : (506) 727-7960

Le 16 septembre 2020

Monsieur Louis Arseneault
Président
Fédération nationale des conseils scolaires francophones
435, rue Donald, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Monsieur,

Lors de sa réunion ordinaire du 15 septembre dernier, le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est a voté par voix de résolution que l'amendement ci-dessous au règlement administratif de votre Fédération vous soit soumis dans les plus brefs délais.

Voici l'amendement proposé à **l'article 13.2 b) – Conseil d'administration** par les membres de notre Conseil d'éducation :

ATTENDU QUE le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est n'est plus membre de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE l'article 13.3 stipule que chaque administrateur au CA de la FNCSF est recommandé par les membres selon l'entité qu'il représente en vertu de l'article 13.2 b);

ATTENDU QUE la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick en tant qu'entité décrite à l'article 13.2 ne représente plus l'ensemble des membres du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est ne participe plus au choix du représentant du Nouveau-Brunswick au conseil d'administration de la FNCSF;

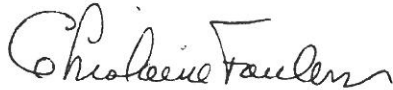
ATTENDU QUE le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est est membre en règle en vertu de l'article 7 – Droits et privilèges du règlement administratif de la FNCSF;

Il est proposé QUE l'article 13.2 b) soit modifié pour se lire comme suit :

treize (13) représentant(e)s réparti(e)s selon les entités suivantes : la Colombie-Britannique, la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO), **un représentant choisi par les Conseils d'éducation membres du Nouveau-Brunswick**, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,



Ghislaine Foulem

c. c. M. Marc Pelletier, directeur général, DSFNE